



Cahier d'acteur n°57

décembre 2011

Les cahiers d'acteurs sont des contributions publiées par la CPDP LGV POCL. Elle s'assure que ces contributions respectent les règles qu'elle a fixées et qui sont rappelées sur son site internet www.debatpublic-lgv-pocl.org. Le contenu des cahiers d'acteurs n'engage que leurs auteurs.

La LGV, une opportunité de développement, par le tracé Ouest !

Ce cahier d'acteur a été rédigé par :



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CHER

La Chambre d'Agriculture du Cher
2701, route d'Orléans, BP10
18230 SAINT-DOULCHARD
tél. : 02.48.23.04.00
www.cher.chambagri.fr

La Chambre d'Agriculture du Cher a pour mission de représenter les intérêts des agriculteurs et des acteurs du monde rural auprès des pouvoirs publics. Ses institutions assurent la représentation, notamment, des exploitants agricoles, des propriétaires fonciers et forestiers et des coopératives agricoles. La Chambre d'Agriculture du Cher veut, par son cahier d'acteur, contribuer à la définition du projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Bourges-Clermont-Lyon (LGV-POCL) dans un esprit d'équilibre objectif entre une nécessité impérieuse de développement économique de notre département et le développement du potentiel économique de notre agriculture.

Une opportunité de développement du territoire

La Chambre d'Agriculture du Cher partage, avec les principaux acteurs économiques du département, la même volonté de saisir toutes les opportunités de développement du territoire. Cet engagement commun s'est en particulier exprimé à l'occasion de la mise en oeuvre de la démarche prospective «Cher Ambitions 2020» initiée et animée par la Chambre d'Agriculture depuis 2008. Outre les représentants du monde agricole, cette réflexion a associé, à parité, les acteurs des autres secteurs économiques (entreprises, autres chambres consulaires) ainsi que les utilisateurs du territoire (chasseurs, pêcheurs, associations de consommateurs et de défenses de l'environnement, ...). Cette démarche

permet aujourd'hui à la Chambre d'Agriculture du Cher d'avoir une approche prospective du développement de l'agriculture départementale dans le cadre d'une vision de développement global et harmonieux du territoire.

La Chambre d'Agriculture du Cher soutient le projet de création d'une desserte LGV du département, des agglomérations de Bourges et de Vierzon en particuliers. La création de cette infrastructure pourrait permettre de répondre à certaines attentes relevées lors de la réalisation de l'état des lieux de l'agriculture départementale dans le cadre de «Cher Ambitions 2020».

La LGV, une opportunité de développement économique

De manière générale, une connexion rapide avec les métropoles de Paris et de Lyon améliorera l'attractivité du territoire pour les hommes et les entreprises. Cela offrira de nouvelles opportunités de développement d'activités et d'emplois de services, notamment pour les conjoints d'exploitants dont un grand nombre travaille en dehors de l'exploitation. Les jeunes ruraux, force vive s'il en est, trouveront également des opportunités d'emploi sur place.

L'existence d'une connexion rapide entre le Cher et les grandes métropoles, en particuliers Paris et Lyon, est de nature à développer le tourisme vert, surtout les séjours courts (week-end). En milieu rural, la création de gîtes ruraux et de chambres d'hôtes est une opportunité de création de valeur ajoutée locale et de revenus tout en valorisant le patrimoine bâti existant.

La LGV, un moyen de sécuriser le transport de marchandises



Le fret ferroviaire, vital pour l'économie agricole du Cher Source : photo Axérial

Pour la Chambre d'Agriculture du Cher, la création d'une ligne dédiée à la grande vitesse est également une opportunité de sécuriser et fluidifier la circulation du fret sur la ligne traditionnelle. Le report sur la LGV, même partiel, d'une partie du flux de voyageurs de la ligne actuelle, en particulier des liaisons rapides entre villes, est de nature à libérer des créneaux de circulation pour les trains de marchandises qui circulent lentement. Située au cœur du Berry-Nivernais, premier bassin céréalier du sud de la Loire, l'économie agricole du Cher est fortement dépendante de la capacité de transport ferroviaire de sa production de céréales et oléagineux vers les espaces portuaires pour leur exportation (Port La Nouvelle, Sète, La Palice) ou les sites industriels de transformation (Bretagne, ...). Un fret ferroviaire efficace contribue à désenclaver notre bassin de production.

Chaque année, en moyenne, 450 trains quittent le Cher, chargés d'environ 1 300 tonnes de céréales, soit plus de 500 000 T de produits agricoles. La moitié de la production départementale de céréales et oléagineux, accède aux marchés grâce au train et 20% à 25% de la valeur de notre production agricole est ainsi dépendante du fret.

La LGV, une opportunité d'amélioration des conditions de vie en milieu rural

La création d'une liaison rapide avec Orléans, ville dont l'importance ne cesse de croître avec la régionalisation, avec Paris et Clermont-Ferrand et surtout Lyon qui ne sera plus qu'à une heure de Bourges et Vierzon, va favoriser la mobilité de la population.

La LGV favorisera ainsi la mobilité des actifs, leur permettant d'exercer une activité professionnelle dans l'une des métropoles de la ligne POCL tout en continuant à résider dans le Cher dans un cadre de vie agréable. De même, la ligne POCL assurera une plus grande mobilité des étudiants vers les grands sites universitaires tout en permettant à un nombre croissant

d'entre eux d'étudier sur place avec le renforcement du pôle universitaire de Bourges, mieux connecté à Orléans, Paris et Lyon par le TGV.

Par ailleurs, le vieillissement de la population, particulièrement prégnant en milieu rural, pose d'ores et déjà la question de l'accès aux soins médicaux de qualité. Il devient de plus en plus difficile de consulter un spécialiste dans le Cher, territoire qui a aujourd'hui du mal à attirer de jeunes professionnels de santé. La ligne LGV favorisera l'installation de jeunes diplômés sur Bourges et la mobilité de spécialistes depuis les grands centres hospitaliers universitaires de Paris ou de Lyon.



Le Pays-Fort, au coeur de l'appellation "crottin de Chavignol" Source : photo Chambre d'Agriculture

La Chambre d'Agriculture s'associe pleinement, en concertation, à la démarche conjointe de soutien au projet POCL portée par les collectivités territoriales et l'ensemble des chambres consulaires départementales.

La concrétisation de tous ces avantages par la création de cette ligne à grande vitesse suppose, de notre point de vue, un nombre d'arrêt en gare suffisant et une desserte la plus directe possible. Cela exclut, de facto, les tracés Est et Médian, trop éloignés de Bourges. La réflexion concertée des élus du Cher, de la Nièvre et de l'Allier a également conduit à écarter le scénario Ouest-Sud.

La Chambre d'Agriculture du Cher, pour sa part, est favorable au scénario Ouest.

Le scénario médian impacte trop fortement l'agriculture du Cher

Le scénario médian impacterait bien plus fortement les paysages et le potentiel agricole du Cher que le scénario Ouest.

Le scénario médian impose, en plus d'une traversée Nord / Sud-Est du département, la création d'un barreau de connexion de Bourges à la LGV. A partir des éléments du dossier de RFF, nous estimons le surcroît d'emprise à un tiers par rapport au scénario Ouest.

Au regard des premiers résultats du recensement agricole 2010, l'écart d'impact en terme de potentiel agricole est encore bien supérieur. En effet, le potentiel moyen de production observé (production brute standard ou PBS) est en moyenne de 1 100 euros par Ha en Pays-Fort, contre environ 900 euros par Ha en Champagne-Berrichonne et 800 euros par Ha en Sologne. De ce fait, l'analyse de

l'impact réel du scénario médian sur l'économie agricole départementale est de 50% supérieur à l'impact du scénario ouest. De plus, une traversée du Pays-Fort toucherait un nombre beaucoup plus important d'exploitations agricoles, compte tenu de leur moindre taille moyenne et du parcellaire plus morcelé.

Cet impact économique est encore accentué par la présence, sur le tracé médian, de 3 zones d'appellation d'origine protégée (AOP), 3 appellations de grande notoriété : les vins de Sancerre et de Ménéton-Salon ainsi que le crottin de Chavignol, pour lequel l'essentiel des élevages de chèvres sont localisés en Pays-Fort et en Sancerrois. Rappelons que 25% de la valeur totale de la production de l'agriculture départementale est réalisée par les AOP. Ces produits sont également porteurs d'une image d'excellence que nous souhaitons préserver. Cette notoriété dépasse même nos frontières puisque plus de la moitié du vin de Sancerre est exportée.

En terme paysager, les régions naturelles du Pays-Fort, du Sancerrois et du Verger Forêtin, contribuent particulièrement à l'image touristique du département. Boisés et vallonnés, ces territoires parsemés de prairies, de haies, de bocages, vignobles et vergers pourraient être partiellement détruits par le projet.



Ménéton-Salon, vignoble d'excellence
Source : Union Viticole de Ménéton-Salon

CONCLUSION

Pour toutes ces raisons, la Chambre d'Agriculture considère que le scénario Médian pénalise bien plus lourdement l'agriculture du Cher que le scénario Ouest, sans bénéfice supplémentaire en terme de desserte pour notre département.

De manière générale, la Chambre d'Agriculture restera vigilante à limiter au strict nécessaire les effets de la réalisation de cette infrastructure auprès des exploitants agricoles et des propriétaires fonciers.

Convaincue que l'agriculture du Cher n'a d'avenir que dans le cadre d'un développement harmonieux du territoire, la Chambre d'Agriculture souhaite la réalisation de la LGV-POCL dans sa version Ouest.



La Chambre
d'Agriculture du Cher
2701, route d'Orléans, BP10
18230 SAINT-DOULCHARD
tél. : 02.48.23.04.00
www.cher.chambagri.fr

COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC SUR
LE PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE PARIS / ORLÉANS / CLERMONT-FERRAND / LYON

68 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris - Tél. : 01 53 43 62 67
secretariat.general@debatpublic-lgv-pocl.org
www.debatpublic-lgv-pocl.org

cndp
Commission particulière
du débat public
LGV POCL